COMPARER MES ASSURANCES

Petit lexique de l’assurance

PRIME
Prix demandé pour l’assurance, selon les modalités du contrat.

FRANCHISE
Part des dommages pouvant rester à votre charge lors d’un sinistre couvert, selon le contrat.

AVENANT
Document qui modifie les conditions ou l’étendue d’une police.

EXCLUSION
Situation, risque ou dommage écarté d’une protection par le contrat.

LIMITE
Plafond prévu pour une protection ou une catégorie de biens.

SOUMISSION
Proposition dont le prix, les conditions et la validité doivent être vérifiés; elle ne prouve pas à elle seule qu’un contrat est en vigueur.

SINISTRE
Événement susceptible de donner lieu à une réclamation.

VALEUR À NEUF
Notion liée au remplacement par un bien neuf, selon les conditions du contrat. Elle ne signifie pas que toute perte sera remboursée sans limite.

Ces définitions simplifiées ne remplacent pas celles de votre contrat. Demandez au représentant comment un terme s’applique à votre dossier.

Repère : AMF - Glossaire financier
https://lautorite.qc.ca/grand-public/glossaire-financier